

Table des matières

Abréviations, sigles et acronymes	11
---	----

Éric CARPANO et Gaëlle MARTI

Avant-propos	15
--------------------	----

Éric CARPANO

Les figures de l'exception en droit de l'Union européenne :

éléments de problématique	17
I. Identification	18
II. Manifestations	20
III. Évaluation	23

Première partie

L'exception en perspectives

Charles GIRARD

La règle et l'exception en philosophie du droit	27
I. L'exception, preuve de la règle	28
II. L'exception, suspension de la règle	30
III. L'exception, produit de la règle	31
IV. L'exception, hors des règles	33
V. L'exception, solidaire du système de règles	35

Ariane VIDAL-NAQUET et Céline GUEYDAN

L'exception en droit public	37
I. Identifier l'exception	41
II. Déterminer le régime juridique de l'exception	43

Kiara NERI

Les fonctions de l'exception en droit international	47
I. La fonction d'exclusion	49
A. L'exclusion de l'action en justice	49
1. Les exceptions préliminaires : des exceptions de droit commun	49
2. La suspension temporaire de la procédure	51
B. L'exclusion du régime juridique normalement applicable	52
1. L'exclusion de l'engagement de l'État	52
2. L'exclusion de la règle générale	53
II. La fonction d'adaptation	54
A. L'adaptation des règles aux circonstances exceptionnelles	54
1. Les régimes d'exception	54
2. L'adaptation par l'exception	56
B. L'adaptation de la justice aux circonstances exceptionnelles	57
1. La création de juridictions internationales d'exception	57
2. L'encadrement des juridictions d'exception nationales	58

Deuxième partie

Exception et dynamiques institutionnelles

Frédérique MICHÉA

Les incidences institutionnelles des régimes d'exception visés dans le droit primaire de l'Union européenne	61
I. Régimes d'exception et mutabilité du système institutionnel de l'Union ...	63
A. Le tropisme intergouvernemental : le Conseil et le Conseil européen principaux artisans des régimes d'exception	63
1. Le pouvoir de qualification des faits	63
2. La maîtrise de l'usage subséquent des régimes d'exception	66
B. Le tropisme juridictionnel : des régimes d'exception façonnés par la Cour de justice	68
1. La prolifération de régimes d'exception modelés par la Cour	68
2. La fonction ambiguë de certaines catégories d'exceptions : <i>effet d'exclusion ou effet de justification ?</i>	72
II. Régimes d'exception et subversion du système institutionnel de l'Union ...	73
A. L'autonomie de la Commission dans la gestion des régimes d'exception ..	74
1. Une doctrine administrative éteinte consacrée aux exceptions	74
2. L'élaboration du contenu matériel de certaines exceptions	76
B. La marginalisation du Parlement européen dans les régimes d'exception ..	78
1. La place procédurale souvent dévaluée du Parlement européen	78
2. Vers l'affirmation de « politiques d'exception » <i>évinçant les prérogatives du Parlement européen ?</i>	80

Fabrice BIN

Surveillance européenne des déficits budgétaires : bilan juridique d'un régime d'exception politique	85
I. L'exception comme instrument de redéfinition des principes de la politique budgétaire nationale	87
A. L'instauration commune d'un principe budgétaire défini en creux par ses exceptions	87
B. Le resserrement progressif des exceptions pour renforcer le principe d'équilibre budgétaire	89
II. La gestion politique de l'exception comme instrument de rapprochement des politiques budgétaires nationales	91
A. L'exception de déficit comme objet de surveillance et de sanction	91
B. L'exception comme outil de convergence et d'harmonisation des politiques budgétaires par la « pression des pairs »	93

Isabelle BOSSE-PLATIÈRE

Les exceptions à l'incompétence de la Cour de justice en matière de Politique étrangère et de sécurité commune	95
I. Les exceptions à l'incompétence de la Cour prévues par les traités TUE et TFUE	99
A. Le contrôle de la répartition horizontale des compétences et des pouvoirs (article 40 TUE)	100
B. Le contrôle des mesures restrictives	104
II. La compétence de la Cour au-delà des exceptions prévues par les traités UE et FUE	107
A. Le contrôle des actes individuels dans le cadre des missions de gestion des crises	108
B. La compétence de la Cour pour contrôler les accords PESC	111

Troisième partie

Exception et dynamiques de marché

Étienne DURAND

L'exception en droit du marché intérieur	117
I. L'appréhension de l'exception par le droit du marché intérieur	119
A. Les fondements de l'exception	119
1. <i>Les fondements textuels de l'exception</i>	119
2. <i>Les fondements jurisprudentiels de l'exception</i>	122
B. L'instrumentalisation de l'exception	123
1. <i>Une instrumentalisation nationale limitée</i>	124
2. <i>Une instrumentalisation européenne assumée</i>	126

II. Le renouvellement du droit du marché intérieur par la voie de ses exceptions	129
A. Les fondements du renouvellement	130
1. <i>Les fondements théoriques : la dynamique d'intégration</i>	130
2. <i>Les fondements juridiques : les clauses d'intégration</i>	132
B. Les instruments du renouvellement	135
1. <i>Le renouvellement des catégories du marché</i>	136
2. <i>Le renouvellement des méthodes du marché</i>	139
 <i>Fabrice JURY</i>	
De l'exception à la régulation dans le marché intérieur : l'exemple de l'européanisation des services publics	143
I. Des exceptions au marché temporaires pour l'organisation du service public	145
A. L'évaluation préalable des forces concurrentielles pour la définition des exceptions	145
B. Les exceptions nécessairement limitées aux libertés européennes	148
II. Des exceptions au marché encadrées pour la protection du service public	150
A. Le contrôle des mesures de protection financière de l'opérateur investi	151
B. Les exceptions étendues à la procédure d'attribution du service	153
 <i>Efthymia LEKKOU</i>	
L'exception en droit de la commande publique	157
I. L'exception exclusive au service de la diversité dans le droit de l'Union européenne	158
A. La technique de l'exception	159
B. La gestion de l'exception	161
II. L'exception inclusive au service de l'unité du droit de l'Union européenne	164
A. La concession de services : une exception devenue la règle	164
B. Une règle soumise aux exceptions	167
 <i>Emmanuelle MAZUYER</i>	
L'exception sociale dans le marché intérieur	171
I. La politique sociale : une exception reconnue aux principes du marché intérieur et de libre concurrence	174
A. Les choix de politique sociale nationale : une exception aux règles de libre circulation des marchandises	174
B. Les organismes de protection sociale et la négociation collective soustraits aux règles de libre concurrence	175

II. La politique sociale : une exception limitée aux principes du marché intérieur	177
A. Une conciliation entre droits sociaux et droits économiques en faveur des dispositions du marché intérieur	178
B. Une nécessité de dispositions spéciales pour accueillir des dérogations : l'exemple des marchés publics	180

Quatrième partie

Exception et identité de l'Union européenne

Loïc ROBERT

L'exceptionnalisme européen	187
I. Les dimensions de l'exceptionnalisme européen	191
A. La dimension politique de l'exceptionnalisme européen	191
1. <i>Le rapport original de l'Union à la souveraineté</i>	191
2. <i>Eaffirmation constante des valeurs de l'Union</i>	192
B. La dimension juridique de l'exceptionnalisme européen	193
1. <i>Des instruments juridiques au service de la préservation de la spécificité de l'Union</i>	193
2. <i>Des instruments juridiques au service de l'ambition normative internationale de l'Union</i>	194
II. Les fonctions de l'exceptionnalisme européen	195
A. L'exceptionnalisme comme vecteur de protection de l'Union	195
1. <i>La protection de l'identité de l'Union</i>	195
2. <i>La protection de l'ordre juridique de l'Union</i>	196
B. L'exceptionnalisme comme vecteur d'affirmation de l'Union	197
1. <i>Un exceptionnalisme au service de la diffusion des valeurs défendues par l'Union</i>	198
2. <i>Un exceptionnalisme au service de l'affirmation de l'Union sur la scène internationale</i>	199

Gaëlle MARTI

L'exception fondée sur l'identité constitutionnelle, reflet de la spécificité de l'UE	201
I. L'exception identitaire vue par les juridictions nationales	202
A. L'identité constitutionnelle, exception à la primauté du droit de l'UE	203
B. L'identité constitutionnelle, exception au transfert de compétences à l'UE et à la compétence de la CJUE	205
II. L'« exception » identitaire vue par la Cour de justice	207
A. L'identité constitutionnelle, principe interprétatif permettant de moduler l'application du droit UE	208
B. L'identité constitutionnelle, une « exception » ?	211

Jean-Christophe BARBATO

L'exception culturelle	215
I. La diversité des exceptions culturelles en droit de l'Union européenne ...	218
A. Les exceptions culturelles en droit du marché intérieur	218
B. La promotion des exceptions culturelle dans les relations extérieures	223
II. L'exception culturelle : un moyen au service des objectifs culturels de l'Union européenne	226
A. Les finalités et les moyens de l'action culturelle européenne	226
B. L'utilisation de l'exception culturelle : signification et transformation d'une notion	229

Elsa BERNARD

« Circonstances exceptionnelles » et confiance mutuelle entre États membres de l'Union européenne	233
I. Le contenu évolutif de l'exception, limite à la confiance mutuelle entre États membres	237
A. Le critère incontesté de la « défaillance systémique »	237
B. La prise en compte variable de la situation individuelle du requérant	240
II. La fonction paradoxale de l'exception, élément de la confiance mutuelle entre États membres	243
A. Les « circonstances exceptionnelles », parties intégrantes du principe de confiance mutuelle	243
B. Les « circonstances exceptionnelles », au cœur du dialogue des juges sur la confiance mutuelle	245

Marie-Laure BASILIEN-GAINCHE

Les droits des migrants en Europe : la normalisation de l'exception	249
I. L'accès restreint à l'examen de la demande d'asile : la voie étroite	254
A. Les préalables à l'examen de la demande d'asile	255
B. Les limites posées aux garanties reconnues	257
II. La portée limitée de l'examen de la demande d'asile : le sens perdu	259
A. L'appréhension punitive de la demande de protection	260
B. La précarisation de la protection internationale accordée	262
Conclusion	263

*Cinquième partie***Exception et unité de l'Union européenne***Didier BLANC*

L'Union européenne et ses outre-mer intégrés :	
quand l'exception devient commune	267
I. L'application sélective du droit de l'Union aux outre-mer :	
de l'exception-exclusion à l'exception-adaptation	271
A. L'intégration territoriale de l'outre-mer européen assortie d'une exception par soustraction	272
B. La construction de l'exception par addition, naissance d'une notion : l'ultrapériphérie	274
II. L'application spécifique du droit de l'Union aux RUP :	
vers la généralisation de l'exception-adaptation	277
A. La consolidation du régime de l'exception-adaptation par un domaine étendu au droit dérivé	277
B. Le trouble procédural d'une exception-adaptation en quête de généralisation	280
Annexes	285

Mathieu COMBET

L'exception à la libre circulation des noms de famille dans l'Union européenne	287
I. Une circulation favorisée des citoyens européens	290
A. Une reconnaissance imposée des noms acquis sur le territoire d'un État membre	290
B. Une circulation des citoyens européens favorisée	293
II. L'encadrement de l'exercice des compétences nationales	296
A. L'admission contrôlée de l'ordre public national comme justification	296
B. Une articulation des normes complexes	298

Marylou FRANÇOISE

L'exception et la règle de conflit européenne. L'exception d'ordre public et la loi de police :	
deux exceptions régulées au service de la norme européenne	301
I. L'exception d'ordre public et la loi de police :	
deux mécanismes encadrés dans les échanges intracommunautaires	303
A. Des mécanismes prévus par les textes réglementaires	303
B. Des mécanismes sous le contrôle de la Cour de justice	305
C. Des mécanismes cantonnés par une union de droits	306

II. L'exception d'ordre public européen et la loi de police européenne : deux mécanismes d'extension du champ d'application du droit privé européen	307
A. Ordre public, ordre public international, ordre public européen	307
B. L'exception européenne dans le cadre des conflits intracommunautaires ...	308
C. L'exception européenne dans le cadre des conflits extracommunautaires	309
D. Le contenu de l'ordre public européen	311

François-Vivien GUIOT

Le principe de reconnaissance mutuelle : un mécanisme d'exception(s) multiscalaire au service d'une intégration différentielle	313
I. Exception et territoire : un principe multiscalaire	316
A. L'échelle normative : une double exception à la territorialité du droit	317
B. L'échelle systémique : un mécanisme transnational inhérent à la nature et aux structures constitutionnelles de l'Union	323
II. Exception et méthode d'intégration : un principe différentiel	326
A. L'effet immédiat : un mécanisme ordonnant le pluralisme juridique au sein de l'Europe	327
B. L'effet médiat : un mécanisme favorisant l'harmonie juridique au sein de l'Union	331
Conclusion	335

Romain TINIÈRE

Droits fondamentaux et exception en droit de l'UE : dialectique entre intégration et désintégration	337
I. Droits fondamentaux et intégration européenne, le constat d'un mouvement dialectique	338
A. Au premier temps de la valse – le temps de la découverte	338
B. Au deuxième temps de la valse, les droits fondamentaux renforcent l'intégration européenne	339
C. Au troisième temps de la valse, la confiance mutuelle bat la mesure	341
D. Au quatrième temps de la valse, l'harmonisation prend le relais	343
II. Les enseignements de la valse	344

Marianne DONY

Conclusions générales : La fonction narrative de l'exception ou que nous dit l'exception du droit de l'Union européenne?	347
---	-----

Index de la jurisprudence citée	353
--	------------

Les auteurs	363
--------------------------	------------